

Offre parrainage « Concert TV7 »

Offre de parrainage exceptionnelle « Concert TV7 » le vendredi 15 novembre 2024 cumulable avec d'autres offres promotionnelles de Vialis valable du 15 novembre au 31 décembre 2024, soumise à conditions et réservée aux clients particuliers titulaires d'un abonnement Télécoms (hors raccordement, frais de mise en service, Service Émotion collectif, options/bouquets TV, équipement(s) VialisBoxTV, carte(s) Sim, répéteur(s) wifi et consommations téléphoniques) résidant dans les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sainte-Croix-Aux-Mines, Sainte-Marie-Aux-Mines, Lièpvre, Rombach Le Franc, Sundhoffen, et Turckheim ainsi que dans les communes déployées en fibre optique par ROSACE ou OXYGÈNE.

L'offre est limitée à trois (3) parrainages par client sur la période quel que soit le réseau câble ou fibre sur lequel le parrain et/ou le filleul réside.

Le parrain bénéficie de deux (2) mois offerts sur son abonnement et le filleul bénéficie d'un (1) mois offert sur l'abonnement souscrit. L'avoir est porté sur la facture.

La prise en compte des mois offerts n'interviendra qu'à partir du moment où les services du filleul seront actifs.

Le parrain s'engage pour une nouvelle période minimum d'un (1) an à compter de la date de raccordement effectif du filleul. De plus, le filleul doit souscrire un premier contrat Télécoms chez Vialis, d'une durée minimum d'engagement d'un (1) an qui doit aller à son terme. A défaut, le filleul sera refacturé du mois qui lui aura été offert et le parrain sera refacturé des deux (2) mois qui lui auront été offerts.

Le formulaire de parrainage portant le code « ANNIVERSAIRETV7 » doit être remis à Vialis dans le mois suivant la signature du contrat du filleul. Le montant offert ne sera versé qu'après le raccordement effectif du filleul.

Tout document incomplet, y compris l'absence du code promo propre à cette opération de parrainage exceptionnelle, ne pourra être pris en compte dans le cadre de la demande de parrainage. Il appartient au parrain et au filleul, avant envoi du formulaire parrainage à Vialis, de s'assurer de l'exactitude des données transmises.

Toute demande fera l'objet d'une étude par Vialis, qui se réservent le droit de refuser l'application de l'offre de parrainage.

Sur le réseau fibre ROSACE ou OXYGENE : les offres Vialis sont disponibles via une technologie fibre optique, y compris le raccordement du domicile.

Pour toute information, contacter le Département commercial Télécoms de Vialis.